

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2025/310/CP**

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 26 NOVEMBRE 2025

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CISSIONI DI GRATISI DI L'ANTICHI PANCHI DI A
CATEDRALA D'AIACCIU**

**CESSION À TITRE GRATUIT DES ANCIENS BANCS DE LA
CATHÉDRALE D'AIACCIU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse a procédé, en décembre 2024, au renouvellement des bancs de la Cathédrale d'AIACCIU.

Les anciens bancs sont actuellement stockés au sein des dépôts de la collectivité.

À ce jour, la Collectivité de Corse a été destinataire de diverses demandes de la part de communes ou d'associations pour la cession à titre gratuit de ce mobilier qui n'a jamais fait l'objet d'une inscription au sein de l'inventaire de la Collectivité.

En fonction du mobilier disponible, et conformément aux dispositions de l'article L. 3212-2 du Code de la propriété des personnes publiques qui stipule que les Collectivités territoriales peuvent céder gratuitement leurs biens mobiliers réformés non valorisables, dont la valeur n'excède pas 300 €, je vous propose de céder gratuitement lesdits bancs aux différents demandeurs qui se sont manifestés.

En l'espèce, sur les 69 bancs récupérés 68 peuvent être cédés (un banc étant détérioré). Il est précisé que les bancs seront cédés en l'état, et que certains nécessiteront un traitement de la part des bénéficiaires.

Le tableau en annexe fait état des demandes et d'une proposition de cession par demandeur, soit :

- 7 bancs de 2 places et 2 bancs de 3 places à la Confrérie de l'Immaculée Conception à BASTIA,
- 15 bancs de 3 places et 10 bancs de 4 places à la Mairie d'ALANDU,
- 11 bancs de 4 places à la Mairie de MURZU,
- 9 bancs de 3 places à la Confrérie San Rucchellu d'AIACCIU,
- 7 bancs de 3 places à San Ghjuvanni de MURIANI,
- 1 banc de 3 places et 6 bancs de 4 places à MURSIGLIA.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.